

Base nautique de Saint-Elme : un nouveau chenal de bataille

CONSEIL PORTUAIRE Une étude pour permettre l'avivement du port a été lancée. Un débat houleux a éclaté hier autour des projets de réaménagement

Un avis de tempête était lancé, en prévision de ce conseil portuaire. La météo ne s'était pas trompée. Le ton est très vite monté, hier matin, à la base nautique de Saint-Elme, entre Ports Toulon Provence, la mairie et le conseil général, lors de la présentation du budget primitif 2011.

Les représentants des usagers ont assisté, presque impuissants, à une énième passe d'armes entre des « partenaires » dont les désaccords sont criants. Le syndicat mixte Ports Toulon Provence a prévu la création d'un chenal d'avivement pour un montant estimé à 1,32 million d'euros hors taxes (1).

Lancement d'une étude

Il y a deux semaines, le service « développement » de Ports Toulon Provence a lancé une étude sur le positionnement du chenal pour

vérifier sa compatibilité avec les projets de réaménagement 4 et 4 bis.

« On a demandé au bureau d'études d'envisager d'autres solutions au cas où ce ne serait pas possible », a souligné Rémy Cassan-Barnel, directeur général des services à Ports Toulon Provence.

Cette dernière hypothèse a fait bondir Raphaëlle Leguen, présidente du conseil portuaire. « Je suis un peu surprise. Lors du conseil portuaire du 3 juin, le syndicat mixte s'était engagé à faire un chenal en accord avec un projet final. On ne se dirige pas vers ça. Si on ne présente pas un projet global, on aura du mal à trouver un écho auprès des partenaires financiers », a-t-elle souligné. Selon le positionnement du chenal, le projet de réaménagement du port pourrait s'en trouver modifié, ce que craint la première adjointe. « C'est juste une toute petite porte qu'on se laisse ouverte au cas où. Il ne faut pas se fo-



Les désaccords notoires entre Ports Toulon Provence, la mairie et le conseil général sur le réaménagement du port ont monopolisé les débats pendant plusieurs heures. Ici, Raphaëlle Leguen et le directeur général des services de Ports Toulon Provence.

caliser là-dessus», a répondu Rémy Cassan-Barnel.

Pas de réponse de la mairie

« On était d'accord sur l'urgence des travaux d'avivement. Il a été décidé de chiffrer le chenal. Il est normal que le syndicat mixte présente un budget en accord avec le conseil portuaire », a renchéri le conseiller général Gilles Vincent, par ailleurs très agacé de se retrouver assis en retrait de la table des discussions, côté « invités ».

Et de faire remarquer que « seuls TPM et le conseil général financent pour l'instant le chenal, on attend toujours la réponse de la mairie de La Seyne et de la Région ! »

La présidente ne se démonte pas : « Moi, en tant

que représentante de la commune de La Seyne, je reçois (le 10 décembre, Ndlr) une demande de subvention pour un projet de 4,5 millions d'euros à Saint-Elme. On de-

mande à la Ville de financer quelque chose qui n'a rien à voir avec ce qui était inscrit. » « 4,5 millions, c'est le dragage, plus le chenal ! », rétorque Rémy Cassan-Barnel. Si

vous pensez qu'il faut présenter un budget global, on repousse encore les décisions à plusieurs années... »

Finalement, Raphaëlle Leguen propose un point d'étape sur l'étude du chenal autour du 15 février. La bataille se poursuit autour du chiffrage des projets (lire ci-dessous).

A 11 heures, Gilles Vincent quitte la salle pour une autre réunion. Le budget primitif 2011 est voté - sans lui - à l'unanimité. Les tarifs d'amarrage, en augmentation de 2 %, ont été adoptés avec une abstention (2).

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@varamatin.com

1. La facture sera financée à hauteur de 600 000 euros par TPM et le conseil général, le reste fera l'objet de demandes de subventions auprès des autres collectivités (mairie de La Seyne et Région).

2. Pascal Venel, président de la société nautique de Saint-Elme.



Représentant le conseil général, Gilles Vincent était assis dans l'assistance. (Photos Eric Estrade)

Guerre des chiffres sur les projets

On attendait avec impatience le chiffrage des différents projets de réaménagement du port, toujours en discussion. Le directeur général des services de Ports Toulon Provence l'a annoncé hier. Le projet 4 (présenté à l'époque par le conseil général) s'élève à 14,7 millions d'euros TTC, le 4 bis (mairie) à 13,8 millions d'euros TTC. La « variante a minima » réclamée par Gilles Vincent (1) est évaluée à 5,4 millions d'euros TTC. Gilles Vincent attaque : « Nous n'avons pas les moyens de faire un projet à

13 millions. A aucun moment, on n'a indiqué aux plaisanciers combien ils paieraient pour les projets 4 et 4 bis. J'ai écrit au maire le 6 juillet pour lui demander quel était l'apport de la ville, je n'ai pas eu de réponse... » « Le port n'est pas juste un bassin d'eau, il est posé dans un quartier avec des gens qui vivent autour. Il faut le mettre en corrélation avec la circulation, les parkings », oppose Raphaëlle Leguen. « Vous voulez faire payer le Syndicat mixte des aménagements qui n'a rien à voir avec le port ! », rétorque le

conseiller général. « Personne n'a dit que nous ne paierons rien ! Quand on aura des éléments plus précis, on se prononcera », renvoie Raphaëlle Leguen. « On ne pourra guère avoir d'éléments plus précis... », répond le DGS du syndicat mixte. Et pendant ce temps-là, les usagers du port sont pris en otage, toujours englués dans leurs posidonies.

M. V.

1. Gilles Vincent propose la sécurisation des quais, un dragage du port, la création du chenal, une refaçon de la capitainerie et une création de 50 anneaux supplémentaires.

On vous offre 100€

*offre valable du 14 au 24 décembre 2010 inclus

Envoyez-nous une copie de votre facture...

Vous recevrez chez vous 100€ en bons d'achat

*poêle indépendant, éligible au crédit d'impôt et ayant le label « flamme verte »

- Vous habitez le VAR, vous vous chauffez avec un poêle à granulés de bois.
- Vous avez acheté votre poêle entre le 01/01/2007 et le 31/08/2010.

Vous nous expédiez une copie de votre facture d'achat

- Vous recevrez chez vous deux bons d'achat de 50€ à déduire, soit sur deux commandes d'une tonne ou une commande de deux tonnes de granulés de bois.

Pour transmettre votre facture :

FRAX : 04 94 35 10 37

(Email) : info@falaize-energiebois.fr

FALAIZE ENERGIE BOIS groupe FIOUL 83

205 Av. Breguet - 83260 LA CRAU

Tél. : 04 94 35 10 35

l'énergie est notre avenir; économisons-la!